

Pôle de santé Lacapelle- Leyme-Aynac : Aynac

1 MÉDECIN LIBÉRAL

La commune d'Aynac recherche 1 médecin pour remplacer un départ à la retraite.

- Exercice de la médecine générale diversifié.
- Dès maintenant

● CADRE DE VIE :

En bordure du Limargue et aux portes du Ségala, Aynac est la commune la plus étendue du Pays de Lacapelle-Marival.

Son territoire sur lequel on recense une vingtaine de hameaux est sillonné par nombre de petites routes ombragées qui en font **un havre de fraîcheur et de verdure.**

L'attrait principal d'Aynac est **son château** situé à l'entrée sud du village dans un parc de 10 hectares, entouré d'un mur en pierres et traversé par un ruisseau, dans un cadre de bois et de prairies. Le propriétaire souhaite ouvrir le château pour des mises au vert d'équipes sportives et de champions. La salle de réception, en rénovation, accueillera de l'événementiel. **Ca bouge à Aynac !**

● SERVICES :

PETITE ENFANCE : RAM itinérant et centre de loisirs à Leyme (5 km)
SCOLARITÉ : Maternelle et primaire. Collèges : Lacapelle-Marival (12km), Saint-Céré (13 km). Lycées : Saint-Céré (13 km), Figeac (29 km)
AÉROPORTS : Brive (50 minutes)
COMMERCES ET SERVICES DE PROXIMITÉ.

Bar, restaurant, bibliothèque.



CADRE DE TRAVAIL :

STRUCTURE : Cabinet, exercice libéral.

LOCAUX : 1 cabinet avec salle d'attente et coin cuisine. Rénovation totale en cours, livraison 1er trimestre 2017.

OFFRE MÉDICALE :

A AYNAC : 1 pharmacie, 1 cabinet infirmier

A PROXIMITÉ :

2 EHPAD Lacapelle-Marival (11 km)

CH Saint-Céré (13 km), Hôpital, clinique à Figeac (29 km) ;

Laboratoire d'analyse médicale à Saint-Céré (13 km)

ORGANISATION :

SECRÉTARIAT : mutualisation souhaitable avec le secrétariat du centre de santé de Lacapelle-Marival.

INFORMATIQUE : Cabinet informatisé. Logiciel partagé avec le centre de santé de Lacapelle-Marival.

CONSULTATIONS : Au choix du futur installé. Libres et/ou sur rendez-vous. Visites à domicile

NOMBRE DE DEMI-JOURNÉES/SEMAINE : au choix du futur installé. 6 demi-journées souhaitées (hors visites)

HORAIRES : au choix du futur installé.

JOURNÉES DE REPOS : au choix du futur installé

CONGÉS : au choix du futur installé. Entente entre les médecins du pôle de santé pour assurer une présence médicale minimale pendant les congés.

CONTACT

M. Alexandre ALBERT-AGUILAR

Coordinateur du Contrat Local de Santé du Grand-Figeac

05 65 11 22 76

06 02 11 04 38

Sante@grand-figeac.fr